



Le réseau des OP d'Afrique de l'Ouest sur les rails

Avec le sommet des organisations paysannes qui a consacré, à Cotonou, la naissance de leur premier cadre de concertation sous régional en présence de 120 délégués du Sud et du Nord, une étape essentielle a été franchie dans l'histoire de la structuration paysanne en Afrique de l'Ouest. Neuf pays étaient représentés à ce sommet qui s'est tenu du 4 au 6 juillet dernier, chacun ayant mandaté sept délégués dont deux femmes: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Gambie (la Guinée Bissau absente, est partie prenante du processus). Des représentants des États avaient également fait le déplacement, ainsi que les partenaires financiers et techniques des OP concernées. Un événement suivi de près par l'Inter-Réseau, en la personne de Daouda Diagne, animateur du groupe de travail 'Appui à l'évaluation des OP'.

Lors d'une première réunion en septembre 1999 à Ouagadougou, ces représentants paysans avaient préconisé un regroupement sous régional pour mieux peser dans les politiques et programmes de développement rural. Comme l'a souligné Mamadou Cissokho du CNCR, en présentant le mot des participants, «*jusqu'à présent, les OP sont conviées à des concertations où les règles sont celles des parties invitantes: gouvernements, partenaires du développement. Ce qui les amène à soutenir des points de vue qui ne sont pas forcément les leurs. D'où l'intérêt d'avoir un espace à nous, d'interpeller les autres sur ce que nous pensons être fondamental*».

Une force sous régionale

L'action de ce nouveau dispositif s'appuiera sur les objectifs suivants:

- Défendre les valeurs d'une agriculture paysanne, performante et durable, au service des exploitations familiales et des producteurs.
- Assurer la capitalisation et la diffusion d'expériences, l'information et la formation des membres des OP et associations de producteurs.
- Encourager et accompagner, dans un délai de trois ans, la structuration des organisations paysannes dans chaque pays, en vue de leur participation à la définition et la mise en œuvre de politiques de développement des secteurs agricole et rural.
- Promouvoir la solidarité entre organisations et producteurs et assurer leur représentation au niveau régional et international.
- Assurer la représentation de ses membres au niveau régional et international.
- Favoriser la coopération avec d'autres organisations de la sous-région et du monde.

Dans son fonctionnement, le Réseau s'appuiera sur quatre organes:

1. Une convention sous-régionale, instance de décision composée de sept délégués par pays dont au moins deux femmes. Ce collège devra être représentatif, autant que faire se peut, de la diversité des OP et producteurs de chaque pays. La convention se réunira au moins deux fois par an. Prochaine rencontre: novembre 2000 à Bamako.

2. Le Comité exécutif sous-régional chargé de la gestion du Réseau, de la mise en œuvre des orientations et de l'exécution des décisions de la

Convention pour un mandat de 3 ans. Il est composé de 10 membres, un par pays, plus deux femmes désignées par la Convention sous-régionale. Ont également été portés à sa tête, un président (Ndiogou Fall du Sénégal), et deux vice-présidents (Désiré Porquet de Côte d'Ivoire et Jacques Bonou du Bénin).

3. Une cellule d'exécution technique, basée à Ougadougou, appuiera le Comité exécutif dans sa mission. Enfin, un **organe consultatif** regroupant des partenaires et personnes-ressources cooptés par le Comité exécutif émettra, à sa demande, des avis sur les programmes et activités du Réseau.

4. Le Fonds sous régional pour le renforcement des capacités des OP dont s'est dotée cette nouvelle structure sera domicilié à la Banque ouest africaine pour le développement sise à Lomé, avec un budget prévisionnel, à mobiliser, de 1,7 milliard de F CFA sur trois ans. Ce fonds est essentiellement destiné à soutenir le renforcement des cadres de concertation nationaux et à contribuer à leur mise en place dans les pays où ils n'existent pas encore. Dans cette optique, le fonds financera des activités et des formations visant à renforcer leurs capacités et la compréhension des enjeux sous-régionaux et internationaux par les OP.

Pour les organisations paysannes qui ont relevé ce défi, l'une des priorités aujourd'hui est d'assurer, dans chaque pays, la représentation des paysans dans les négociations les concernant. Ainsi, le Réseau se donne trois ans pour renforcer la dynamique de concertation des OP et des producteurs au niveau sous-régional. L'objectif étant de promouvoir la solidarité entre ses membres pour se renforcer mutuellement et accroître sa représentation en vue de faciliter la formulation et la négociation de propositions paysannes ■

Le rapport final est disponible à l'Inter-Réseaux et sur son site Internet.